

Cote d'alerte pour le gouvernement fédéral

En déclarant la guerre aux juges, la N-VA secoue une majorité déjà ébranlée. Les tensions se multiplient depuis l'élaboration du budget en octobre. La suédoise se fragilise.

Theo Francken avait déclenché la tempête en refusant d'accorder un visa pour une famille syrienne coincée à Alep, malgré une décision judiciaire confirmée par la cour d'appel. Mais c'est la campagne de soutien au secrétaire d'Etat, lancée jeudi par la N-VA, qui fait tanguer le navire gouvernemental. En s'attaquant ouvertement au pouvoir judiciaire, les nationalistes flamands ont poussé leurs partenaires flamands de la suédoise à réagir fermement. Le président du CD&V Wouter Beke rappelait dès jeudi que « *tout le monde doit respecter l'Etat de droit, en premier lieu, le gouvernement* ». Le chef de groupe VLD Patrick Dewael parlait même d'une « *négarion de l'Etat de droit* ».

Ce vendredi, Bart De Wever en rajoutait une couche, dans une carte blanche publiée sur le site de son parti en mettant en garde contre « *un gouvernement de juges* ». Nouvelle réplique du VLD, par la voix de sa présidente

Gwendolyn Rutten, qui lance : « *Si les leaders politiques ne respectent pas les décisions de justice, aussi difficile cela soit-il, comment voudrions-nous que les citoyens le fassent ?* » Le ministre de la Justice CD&V Koen Geens, lui, rappelle au secrétaire d'Etat N-VA que « *les décisions de justice doivent être exécutées. Nous sommes pour l'exécution des peines, et donc aussi des décisions judiciaires* ».

Devant la crispation au sein de son gouvernement, Charles Michel a fini par sortir du bois. Sans pour autant se prononcer sur la campagne de la N-VA, il a affirmé que « *le gouvernement entend défendre sa politique migratoire dans le respect de l'Etat de droit et de la séparation des pouvoirs* ». Le Premier ministre a appelé au « *calme et au sang-froid* ». Un calme indispensable dans une majorité qui multiplie les querelles depuis le mois d'octobre et l'élaboration d'un budget compliqué. ■

La N-VA déclare la guerre aux juges

- ▶ La campagne de la N-VA critiquant les juges a ouvert une nouvelle brèche dans la majorité.
- ▶ Mais Bart De Wever et Theo Francken persistent et signent.
- ▶ La coalition se fragilise.

Les noms d'oiseaux ont volé de manière inédite à ce jour au sein de la suédoise. La pomme de discorde : le refus, par Theo Francken, d'accorder des visas à une famille syrienne et la communication de son parti autour de cette affaire.

Tout a commencé à la Chambre, jeudi. Condamné par la justice, sous astreintes, à accorder un visa à une famille syrienne soucieuse de demander l'asile à la Belgique, Theo Francken a réaffirmé ces mots : « *Il ne s'agit pas d'un cas particulier. Il s'agit de savoir si c'est à l'exécutif ou au juge de décider de l'accès à notre territoire. C'est un principe de base en droit administratif que le juge ne peut se substituer à l'administration, mais c'est, hélas, ce qui s'est passé.* »

Mais ce qui a réellement provoqué les tensions dans la coalition, c'est la campagne lancée par la N-VA, dans la foulée, s'en prenant très directement aux juges. Dans une image diffusée sur les réseaux sociaux, on peut lire : « *Pas d'astreintes et pas de juges coupés des réalités. Pas de papiers belges pour chaque demandeur d'asile dans le monde.* » Très vite, la tension monte sur les réseaux entre ceux qui soutiennent Theo Francken avec le mot-clé « *Je soutiens Theo* » et ceux qui s'expriment avec le hashtag « *Je soutiens l'Etat de droit* ».

Devant la tempête, le Premier ministre a dû « sortir » mais sans se prononcer sur la campagne de la N-VA

Jeudi soir, déjà, le président du CD&V réagit avec fermeté. « *Tout le monde doit respecter l'Etat de droit, en premier lieu le gouvernement. Les moyens juridiques disponibles doivent pouvoir être utilisés par tous, aussi par le gouvernement. Les pouvoirs qui constituent l'Etat doivent se respecter. Les partis politiques doivent également se retenir de toute pression sur le pouvoir judiciaire.* » Dans la coalition, le

VLD réagit aussi, via Patrick Dewael, qui parle de « *négarion de l'Etat de droit* ». Le MR se montre beaucoup plus discret, indiquant qu'il partage la politique migratoire de Theo Francken.

Et ce vendredi, Bart De Wever n'entend pas calmer le jeu. Il publie une longue tribune argumentée sur le site de la N-VA, où il va plus loin encore dans la critique de la magistrature. Il met en garde contre un « *gouvernement des juges* » (en français dans le texte) et ajoute : « *Si un juge veut faire les lois, il doit figurer sur une liste et demander le jugement du citoyen. C'est l'équilibre entre l'Etat de droit et la démocratie.* »

A l'instar du secrétaire d'Etat à l'Asile, Bart De Wever répète que, selon lui, la décision prise par le Conseil du contentieux des étrangers à propos de la famille syrienne met en péril toute la politique d'asile de la Belgique. Elle repose, soutient-il, sur une interprétation inédite de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), qui n'est partagée par personne en Europe. « *Theo Francken ne peut rien faire, il ne peut pas appliquer unilatéralement la Convention* », souligne M. De Wever. Il conclut : « *Si un*

gouvernement des juges décide qu'une migration incontrôlée est la meilleure des choses pour le pays, je dois m'y opposer pour défendre l'intérêt général et la démocratie. »

Nouvelle volée de critiques, venant, cette fois aussi, du VLD. La présidente du parti, Gwendolyn Rutten, dit : « Si les leaders politiques ne respectent pas les décisions de justice, aussi difficile cela soit-il, comment voudrions-nous que les citoyens le fassent ? » Ça bouge aussi au CD&V, au sein même du gouvernement. Le ministre de la Justice, Koen Geens, indique que si Theo Francken ne veut pas payer les astreintes, il lui faudra négocier avec la partie adverse. « La séparation voudrions-nous que le pouvoir ne s'arroge pas le pouvoir de l'autre, dit-il. Dans un cas concret, un juge a toujours raison jusqu'à ce qu'un juge d'un degré supérieur lui donne tort. »

Le ministre de la Justice fait aussi remarquer que si l'on contestait une jurisprudence, comme le fait le secrétaire d'Etat, il est toujours possible de

changer la loi. Il a aussi rappelé qu'il fallait exécuter les décisions de justice. « Ce que je sais, c'est que les décisions de justice doivent être exécutées. Nous sommes pour l'exécution des peines, et donc aussi des décisions judiciaires », a-t-il encore dit.

Devant la tempête, le Premier ministre a dû « sortir » lui aussi, mais sans se prononcer sur la campagne de la N-VA. « Le gouvernement entend défendre sa politique migratoire dans le respect de l'Etat de droit et de la séparation des pouvoirs », a-t-il dit, annon-

çant la création de groupes de travail pour voir comment défendre la politique migratoire du gouvernement. Il a aussi appelé au « calme et au sang-

froid ».

La coalition est sous une pression sans doute jamais atteinte, après ce nouvel épisode. Comme on le lira ci-contre, dans de nombreux autres dossiers, des membres de la majorité n'ont pas hésité à critiquer les positions de leurs partenaires, cette semaine.

Une situation qui intervient dans un contexte très difficile. La coalition ne parvient toujours pas à s'entendre dans le dossier très délicat de la taxation des plus-values et la réduction de l'impôt des sociétés. Au sein même de la majorité, certaines sources commencent même à se demander si la coalition, dans le climat de tension qui a démarré depuis l'élaboration du budget, parviendra à tenir jusqu'aux élections. Une tempête (de plus) ou le commencement de la fin ? La résolution de cette affaire de visas apportera une partie de la réponse. ■

BERNARD DEMONTY

visas La famille syrienne attend sous les roquettes

Si l'affaire prend une tournure politique, son issue concerne en premier lieu un couple et deux enfants, âgés de 5 et 8 ans, coincés à Alep. Les Syriens – dont le nom est désormais tu par mesure de protection – tentent depuis plusieurs mois d'obtenir un visa pour rejoindre la Belgique où une famille namuroise, dont ils sont proches, est prête à les accueillir.

Les liens entre les Namurois et la famille syrienne se sont originellement tissés à Istanbul, où la fille de la famille belge a étudié. A l'époque, elle se lie d'amitié avec M., originaire d'Alep, il y est provisoirement installé pour son business d'import-export. Une entreprise « complètement détruite pendant la guerre », selon le cabinet d'avocats qui défend aujourd'hui le dossier.

Au fil des ans, les Belges ont continué de prendre des nouvelles des Syriens, via les réseaux sociaux, avant de finalement prendre les choses en main. Décision est donc prise : le couple syrien, qui se refuse à faire courir à ses enfants les risques de la route et de la traversée vers l'Europe, va tenter de venir par voie légale avec un visa, afin de demander l'asile une fois sur le territoire belge. Le dossier paraît solide : non seulement la famille namuroise s'engage à loger les

Syriens, mais des contacts sont pris pour inscrire les enfants à l'école et trouver un emploi au père. Avantage : l'opération de sauvetage ne coûte pas un euro au contribuable.

4.000 euros par jour

Mais malgré des demandes répétées, l'Office des étrangers oppose un refus catégorique. C'est alors que le dossier remonte au Conseil des contentieux (CCE) qui, par trois fois, va recalculer la décision de l'Etat, mal justifiée. Le troisième juge, perdant patience, va un cran plus loin en contraignant l'Office des étrangers à délivrer les visas. Fin octobre, le tribunal de première instance y adjoint des astreintes : 1.000 euros par jour et par personne tant que les visas ne sont pas délivrés.

Pourtant, l'Etat continue d'opposer une fin de non-recevoir. Question de principe. Avec ce jugement, le CCE outrepassa ses compétences et crée un précédent dangereux, affirme Theo Francken. Pour le secrétaire d'Etat, l'affaire pourrait conduire des milliers de réfugiés syriens à demander des visas depuis Beyrouth, Ankara ou Amman, sous prétexte d'un lien ténu avec le pays.

La bataille juridique se poursuit. Le

gouvernement gagne une manche en obtenant l'annulation des astreintes. Mais mercredi, la cour d'appel plie le dossier en donnant raison à la famille syrienne et rétablissant les astreintes. Le secrétaire d'Etat peut encore se pourvoir en cassation, mais le recours n'est pas suspensif.

Les astreintes seront exigées dès la semaine prochaine a déclaré l'avocat de la famille, Thomas Mitevoy : « Theo Francken ne nous laisse pas le choix. » Du côté des avocats de la famille syrienne, on justifie ces astreintes comme étant le seul levier pour faire exécuter la décision de justice. Sachant que la situation presse. Mi-novembre, les forces d'Assad, soutenues par la Russie, ont entamé une offensive pour reconquérir la ville, bastion de l'opposition. « Ces dernières semaines ont été extrêmement éprouvantes, explique l'avocat. Leur logement, dans le quartier ouest, est proche de la ligne de front, où les tirs de roquettes sont incessants. L'un d'eux a traversé leur fenêtre, sans faire de victime. » Les bombardements et les affrontements, extrêmement violents, ont déjà fait des centaines de victimes civiles et des dizaines milliers de déplacés. ■

L.K.

les experts « La ligne rouge est définitivement franchie »

Le refus de Theo Francken d'appliquer une décision de justice et les propos de Bart De Wever faisant planer le spectre d'un « gouvernement des juges », c'est la remise en cause de l'un des piliers de la démocratie, la Justice, censée faire appliquer la Loi en toute indépendance, en vertu de la séparation des pouvoirs. Quand un parti membre du gouvernement s'en prend à la magistrature dans son ensemble, l'Etat de droit est-il remis en cause ?

1 L'Etat de droit abîmé. Pour Christian Behrendt, constitutionnaliste à l'ULg, il ne fait aucun doute que l'Etat de droit se trouve « dégradé » par le refus de Theo Francken de se plier à la décision de la cour d'appel de Bruxelles. « La ligne rouge est définitivement franchie quand une personne, membre du gouvernement fédéral, par une simple déclaration politique dans la presse, refuse délibérément de se soumettre à une décision de Justice pour des éléments objectifs qui l'en empêcheraient. Ce n'est pas comme ça qu'un Etat de droit fonctionne. Pour prendre un exemple, cela reviendrait à créer un droit optionnel, dans lequel celui qui est condamné à une peine de prison pourrait désormais refuser d'y aller. Cela sape les fondements de l'Etat. J'observe aussi que son parti n'hésite pas à diffuser des tweets qui procèdent à des généralisations en taxant les juges d'être déconnectés du monde... C'est préoccupant. »

Certes, rappelle Christian Behrendt, des décisions de justice qui ne sont pas appliquées par le gouvernement, ce n'est pas une première. Il donne l'exemple du dossier du survol de Bruxelles. Mais, précise-t-il, le cas Francken est différent pour deux raisons : « Il s'agit d'une décision qui

concerne des personnes identifiables et il n'y a aucune difficulté matérielle pour l'Etat d'exécuter cette décision de justice ; ces personnes sont vulnérables (quand on vit à Alep, on peut affirmer qu'on se sent menacé) et se prévalent d'un droit fondamental à l'asile, qui résulte de conventions internationales que nous avons ratifiées. »

Par ailleurs, Theo Francken se base sur des décisions de Justice pour expulser des personnes ou les emprisonner, note Christian Behrendt. Sens de la Justice à géométrie variable ? « Les personnes expulsées de notre pays le sont en fonction de décisions de justice.

Idem pour celles qui sont en prison. Il y a toutes raisons de respecter ces décisions de justice. Quand, dans un Etat de droit, on remet en question la légitimité des décisions de justice en général, comme le fait la N-VA, on prive alors ce même Etat de droit de la justification même de cet Etat d'expulser des personnes ou d'en emprisonner d'autres ! »

2 Le spectre d'un « gouvernement des juges ». Dans la lettre ouverte qu'il a publiée ce vendredi sur le site internet de la N-VA, Bart De Wever appelle à se méfier du « gouvernement des juges ». Une expression qui n'est pas choisie au hasard. Luc Hennard, président du Tribunal de première instance de Bruxelles, est connu pour ses critiques virulentes à l'adresse du monde politique, et de ce gouvernement fédéral en particulier. Pourtant, il rejoint le président de la N-VA sur ce point. « Montesquieu disait la même chose, rappelle-t-il : Les juges décident individuellement. Si on leur confie le débat démocratique, il y a un véritable problème. » Mais il réfute totalement l'idée que l'on soit dans un tel régime.

« Quand il dit que les juges sont des activistes, c'est inacceptable. Chaque juge est totalement indépendant et juge individuellement. Qui est l'activiste dans cette affaire ? Celui qui s'est déclaré incompétent, celui qui a décidé d'une astreinte ? Le message délivré par la N-VA est qu'un juge est un activiste dès lors qu'il ne va pas dans le sens du gouvernement ! »

C'est même, dit-il, le gouvernement lui-même, par ses diverses réformes du monde judiciaire, qui pousse vers un gouvernement des juges. Avec quels objectifs ? « L'instauration d'un pouvoir fort. En rendant l'accès à la justice plus difficile, en supprimant le juge d'instruction. Plusieurs mesures prises par le gouvernement actuel ouvrent la porte à l'arbitraire. Avec le risque d'un gouvernement des juges, justement ! »

Il pointe la responsabilité des autres partis démocratiques dans la dérive qu'il constate : « La N-VA n'est que la partie visible du monstre. Pointer du doigt le vilain canard est commode. Il faut se poser la question : dans toutes les autres interventions de ce gouvernement, n'est-ce pas le même processus qui est à l'œuvre ? » Les positions de la N-VA arrangent bien du monde, estime-t-il, y compris dans les partis d'opposition, quand il s'agit de dossiers sensibles comme l'immigration ou le terrorisme.

Il déplore également le message envoyé aux citoyens, en ces temps troublés d'estompage de la norme démocratique. « Quand un membre du gouvernement décide qu'une décision de justice, il s'en tape, le citoyen va se dire que lui aussi peut ne pas respecter les décisions des juges, ces activistes. Cela met à mal le processus judiciaire. » ■

CORENTIN DI PRIMA



réfugiés La solidarité divise toujours autant l'Europe

Les insultes ne volent plus, pas plus que ne claquent les portes. C'est déjà un progrès. Mais le fossé reste aussi toujours aussi profond entre les deux parties d'Europe qui depuis un an et demi s'affrontent sur le partage de l'accueil et du traitement des demandes des candidats à l'asile. Les 28 ministres de l'Intérieur se sont quittés vendredi soir sans progrès notable sur ce dossier. Lequel pourrait remonter une nouvelle fois – cela ne lui a jusqu'à présent pas réussi – au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement (le Conseil européen) qui se retrouvent jeudi prochain à Bruxelles pour leur réunion traditionnelle de décembre.

Bref résumé des étapes précédentes. Au plus fort de la crise des réfugiés en septembre 2015, l'UE avait fini par adopter une proposition élaborée par la Commission européenne d'organiser une répartition d'urgence et par quotas (les « relocalisations ») de 160.000 candidats à l'asile, dont une centaine de milliers qui arriveraient sur les plages de Grèce et d'Italie. Mais plusieurs pays d'Europe centrale, dont principalement les quatre du « groupe de Visegrad » ou V4 (Pologne, Hongrie, Tchéquie et Slovaquie) se sont depuis catégoriquement opposés à accueillir tout candidat réfugié, syrien ou autre arabo-musulman, dans le cadre de ce plan qui a pourtant acquis force de loi européenne.

Nonobstant cela, quelques mois plus tard la Commission européenne mettait une réforme du règlement dit « de Dublin » : il établit que c'est le premier pays d'entrée d'un candidat à l'asile qui doit accueillir et traiter sa demande. Un principe qui a naturellement volé en éclats sous le flux de réfugiés syriens (et autres migrants) débarqués en Grèce et Italie dont beaucoup ont « irrégulièrement » poursuivi leur chemin vers les pays d'Europe du Nord, dont la Belgique. La réforme de « Dublin » proposée par la Commission prévoit en

particulier un système permanent et automatique de répartition dans les situations d'afflux massif dans un Etat membre. Une clé de calcul fixerait le nombre maximal supportable de candidats à l'asile pour chaque pays, et un dépassement de ce seuil de 50 % déclencherait un partage automatique et obligatoire du surplus entre tous les autres Etats membres. Les pays qui souhaiteraient s'exempter de leur part, pourraient alternativement contribuer à hauteur de 250.000 euros par réfugié « refusé »...

Cette dernière proposition de la Commission a définitivement mis le feu aux poudres : si les Etats de « première ligne » comme l'Italie et la Grèce l'ont accueillie favorablement, de même que les principaux pays d'accueil de la grande vague de 2015, les V4 se sont totalement braqués. Jusqu'à ce que, au lendemain du référendum britannique en juin dernier, les 27 concluent lors d'un sommet extraordinaire à Bratislava que, l'Union elle-même étant en danger, tout devait être fait pour « élargir le consensus de l'UE sur comment appliquer les principes de solidarité et responsabilité » dans la crise migratoire.

C'est aussi à Bratislava que les V4 ont formulé le concept de « solidarité flexible ». Dont l'idée centrale est que les Etats qui ne souhaiteraient pas accueillir de réfugiés, pourraient offrir une autre aide, comme par exemple d'envoyer plus de personnel de renfort ou de gardes-frontières aux pays de première ligne.

Le dossier remontera une nouvelle fois, jeudi, au niveau des chefs d'Etat ou de gouvernement

Sous la suspicion généralisée des pays du Sud et des pays d'accueil du Nord à l'égard de cette « flexibilité », c'est la Slovaquie, qui assurait depuis juillet la présidence semestrielle des

travaux ministériels de l'UE, qui a été chargée d'œuvrer à un compromis. De « flexible », la solidarité en question a été rebaptisée par la présidence slovaque en « solidarité efficace ». Concrètement, la Slovaquie a proposé un schéma définissant trois circonstances – normales, détériorées et graves – d'afflux migratoire, et la possibilité de moduler les types d'action de solidarité envers le pays concerné.

Après quelques semaines intenses de production de notes et de contre-notes, les 28 ministres de l'Intérieur ont tenté de tirer un premier bilan de cette laborieuse tentative de s'accorder sur la fameuse solidarité. « *Il y a une volonté de compromis, mais on n'y est pas encore* », a commenté benoîtement Robert Kalinak, le ministre slovaque de l'Intérieur. En clair : l'Italie et la Grèce s'opposent totalement au schéma sur la table (« *Offrir l'accueil aux réfugiés, cela ne peut être mis en équivalence avec l'offre de tentes ou de couvertures aux pays de première ligne* », pestait vendredi une source grecque). Les pays comme la Belgique attendent toujours de savoir comment définir les critères qui activeraient le passage d'une étape à l'autre de gravité d'une crise migratoire. Et la Slovaquie elle-même reconnaît que « *définir des équivalences entre différents types d'action* » (en fait de solidarité) paraît douteux...

Le secrétaire d'Etat polonais Janusz Skiba était le seul, vendredi soir, à dire la vérité platement : « *Les efforts de la présidence slovaque ont été positifs, mais il n'y a pas de compromis, et les différends sur les relocalisations automatiques restent entiers. On poursuivra le travail sous la présidence maltaise. A moins que les chefs d'Etat ou de gouvernement ne trouvent une solution.* » Ceux-là mêmes qui en septembre et octobre derniers avaient demandé aux ministres de concrétiser le compromis... ■

JUREK KUCZKIEWICZ

BEAUCOUP DE TENSIONS**Ça canarde**

Passage en revue des passes d'armes depuis le conclave budgétaire d'octobre...

► Kris Peeters et les plus-values

C'est une crise qui a suscité le report de la déclaration politique de rentrée du Premier Charles Michel. En plein conclave budgétaire, Kris Peeters (CD&V) a quitté la table des négociations face au refus de ses partenaires d'avancer sur une taxation des plus-values financières des particuliers... « *On ne négocie pas en se cachant dans son cabinet* », a grincé Alexander De Croo (VLD).

► Maggie De Block et l'alcool

« *Irresponsables* », c'est ainsi que la députée CD&V Nathalie Muylle a qualifié les propos de la ministre de la Santé Maggie De Block (VLD) sur la vente d'alcool dans les magasins de nuit et les pompes à essence qui doit, selon cette dernière, être autorisée. Les centristes redoutent que le plan alcool de Maggie De Block, en préparation, manque d'ambition.

► Johan Van Overtveldt et le budget

Lorsque le fédéral a reçu le mauvais rapport de la Commission européenne sur son budget, le parlementaire européen Tom Vandenkendelaere (CD&V) a pointé du doigt le ministre en charge, Johan Van Overtveldt (N-VA). « *Il fait maintenant ce qu'il a reproché aux socialistes de faire pendant des années. Il faut le faire.* » Kris Peeters, de son côté, a parlé de « *chaos* ».

► Charles Michel et les délais

Lors du conclave budgétaire, le président de la commission des Finances Eric Van Rompuy (CD&V) a attaqué directement Charles Michel sur le retard pris par l'exécutif : « *Le Premier ministre considère-t-il les parlementaires comme un groupe d'analphabètes qui ne savent pas lire ? Nous ne sommes pas sur les rails. Sorry Premier, Madame la Marquise, tout ne va pas très bien.* »

► François Bellot et ses actes

En commission, le ministre de la Mobilité François Bellot (MR) a été tancé par la N-VA et le CD&V sur son inaction. « *Il parle beaucoup, maintenant il faut des actes* », a dénoncé Jef Van den Bergh (CD&V).

► Marghem et les 20 millions

Jeudi, deux députés CD&V et VLD ont déclaré, dans la presse flamande, avoir « *un gros problème* » avec l'absence, dans le budget, de la redevance sur le nucléaire de 20 millions payée par Electrabel. Un montant qui doit théoriquement être affecté au soutien de l'énergie verte. Un oubli de la ministre concernée, Marie-Christine Marghem (MR) ? Celle-ci a rétorqué que l'argent avait été versé sur un fonds de transition énergétique.

► Bacquelaine et les pensions

La dernière bis-brouille date de ce vendredi. La députée N-VA Zuhal Demir s'est inquiétée du projet de Daniel Bacquelaine (ministre des Pensions, MR) de permettre le rachat des années d'étude dans le calcul de la pension : « *Je crains que le montant de cette mesure soit payé par les générations futures.* »

A.-C.B.